

des religions (17, rue E. Cresson 75014 Paris), la tenue du colloque national sur « l'enseignement du fait religieux » sont des exemples de l'effort entrepris pour que les professeurs de l'enseignement primaire et secondaire puissent bénéficier de la flexibilité des meilleurs spécialistes au cours de leur formation initiale et continue. A l'écart de toute posture partisane, une étude compréhensive et critique des faits religieux et des systèmes de croyances, dans le respect de la liberté et de l'égalité, doit s'appuyer sur les valeurs les plus hautes de l'école républicaine : la laïcité y est principe et méthode.

AN(Q) n° 2098 d
2 septembre 2002
(M. Marc Dolez) :
programmes de
technologie

Réponse
(JO du 3 février 2003 page 847) : la réécriture, actuellement en cours, du programme de technologie au collège vise à donner à cet enseignement sa juste place dans la formation des élèves et dans leur orientation : à la fois élément de savoir et outil privilégié de découverte et de valorisation des capacités de l'élève, il donne l'occasion à chacun d'entrer progressivement dans un processus d'orientation, mettant à profit une approche concrète du monde professionnel. Cet intérêt porté à l'enseignement de la technologie est d'ores et déjà pris en compte dans le cadre des nouveaux horaires définis pour la classe de sixième et pour le cycle central du collège : l'arrêté du 14 janvier 2002, applicable à partir de l'année scolaire 2002-2003 et modifiant l'arrêté du 29 mai 1996 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de sixième de collège prévoit, de manière obligatoire, le doublement d'une partie de l'horaire de technologie ; de même, l'arrêté pris également ce 14 janvier et modifiant l'arrêté du 20 décembre 1996, relatif à l'organisation des enseignements du cycle central du collège (classes de cinquième et quatrième), prenant effet à la rentrée 2002-2003 pour la classe de cinquième et à la rentrée 2003-2004 pour la classe de quatrième, offre la possibilité, dans le cadre du

projet d'établissement, d'utiliser l'heure non affectée pour des travaux en effectifs allégés. Il convient de rappeler, en outre et sans préjudice de l'utilisation de cette heure non affectée, que l'horaire de technologie a la possibilité de passer de 1,5 à 2,5 heures dans le cas où cette discipline contribuerait à un itinéraire de découverte. Cette augmentation permet, par exemple, de renforcer la préparation à l'orientation ainsi que de conduire, dans les meilleures conditions, l'acquisition des compétences nécessaires à la délivrance du brevet informatique et Internet. Les moyens ainsi mis à la disposition des collèves, au travers de la nouvelle grille horaire, ont pour objet, également, de donner aux enseignants, un temps de concertation ou de leur permettre de mieux accompagner leurs élèves en intervenant auprès d'eux en petits groupes.

20 PARENTS D'ÉLÈVES

AN(Q) n° 8670 du
16 décembre 2002
(M^{me} Ségolène Royal) :
réglementation des inscriptions des parents divorcés sur les listes électorales (élections des délégués parents aux conseils)

Réponse
(JO du 10 février 2003 page 1077) : les textes réglementaires relatifs aux élections des représentants des parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement prévoient que les parents d'élèves sont électeurs à raison d'un seul suffrage par famille. Dans le cas de parents séparés, il est précisé qu'à défaut d'accord écrit contraire, c'est le parent chez qui l'enfant a sa résidence habituelle qui est inscrit sur les listes électorales. Toutefois, les évolutions récentes du code civil en matière d'autorité parentale conduisent à s'interroger sur la nécessité d'une éventuelle modification des textes réglementaires relatifs à l'élection des représentants des parents d'élèves. Une réflexion est en cours à ce sujet.
à suivre...

Roi-64, BON AUX ÉCHECS... BIEN DANS SA TÊTE

CD-Rom PC interactif



- L'originalité de la méthode, conçue par des spécialistes des sciences de l'éducation, réside dans son double objectif : apprendre à jouer aux échecs et transférer les habiletés intellectuelles ainsi acquises à d'autres domaines, et notamment aux matières scolaires.

Le CD-Rom comprend deux parties :

- une partie purement échiquéenne, avec 445 diagrammes formant la base de la méthode. Ces diagrammes sont répartis en 45 séquences qui présentent chacune un concept échiquéen,
- une partie consacrée au transfert de compétences comprenant 10 exercices cognitifs, permettant de réutiliser les aptitudes intellectuelles mises en œuvre par le jeu d'échecs et de faire travailler l'apprenant dans les 5 grands domaines cognitifs que sont la mémoire, le langage, le raisonnement logique, l'attention et le repérage visuo-spatial.

Date de lancement :
Octobre 2002
Prix public conseillé : 45 €

Pour en savoir plus :
www.happyneuron.com

LES CLEFS DE L'ENTREPRISE

« pour permettre à tous les collégiens de communiquer et pousser les portes de millions d'entreprises »



Quand on a 14, 15 ans..., comment RÉDIGER ses premières lettres adressées à des entreprises ? Comment TÉLÉPHONER ? Comment FORMULER et ARGUMENTER au téléphone avec un professionnel pour demander un stage, obtenir un rendez-vous ? Pourquoi et comment BÂTIR PLUSIEURS PROJETS professionnels?... Les réponses à ces questions sont présentées dans un guide de 16 pages réalisé par Arnaud Savin, professionnel du recrutement, après différentes actions expérimentales menées auprès de 4 000 élèves de 3^e de collège pour « une orientation active ».

Les Clefs de l'Entreprise, c'est aussi :

- une **vidéocassette** venant appuyer le contenu du livret et montrant des collégiens en situation d'action réelle (prospection téléphonique auprès d'entreprises, prises de rendez-vous pour stages...) en direct de leur classe,
- l'**animation d'un module de 3 heures (ou plus) décliné en quatre versions** : formation aux élèves des classes de 4^e et 3^e (orientation active), formation à la recherche d'un contrat d'alternance, formations aux élèves de CAP-BEP-BAC PRO-BTS (Insertion active), formation aux enseignants.

Pour se procurer le guide (2 € - Conditionnement par paquet de 30 guides pour une classe) et avoir de plus amples informations, contacter :

Arnaud Savin
A.S. PROJETS
31, rue de Wattignies
75012 Paris
Tél. : 01 53 33 00 35
Fax : 01 53 33 00 85